Image not found or type unknown

Placement avant bifurcation

Par **Samuel Duchatel**, le **02/11/2017** à **11:39**

Bonjour,

J'ai besoin de vous à propos d'un carrefour que j'emprunte régulièrement.
Voici la vue aérienne :

Image not found or type unknown

J'ai l'impression que le lien vers l'image ne fonctionne pas..
Il s'agit du carrefour en venant du boulevard Carnot avec la rue de Cologne à droite (sur Lille)

Pour résumer je suis placé sur la route qui part en haut à droite et prends ensuite la rue de cologne juste à droite.

Deux voies permettent d'aller à droite :
1) celle du milieu qui permet d'aller tout droit et à droite
2) celle de droite qui ne permet d'aller qu'à droite

Le code indique bien sûr qu'il faut se placer le plus à droite.

La route à droite comprend elle aussi deux voies de circulation qui se séparent en une voie d'insertion à droite vers la rocade et une autre voie vers les gares à droite.

Dans ce cas précis la bifurcation . intervient très rapidement, moins de 150 mètres après le virage.

Je me place toujours dans la voie la plus à droite mais le changement de file est périlleux lorsque le trafic est dense.
J'ai donc opté dernièrement pour le placement dans la voie 1 avant le virage mais une voiture située sur la voie 2 m'a littéralement coupé la route. Je pense même qu'elle ne m'a pas vu.

Donc voilà mes questions :

1) dois-je continuer à me placer sur la voie 2 au risque de devoir gérer le changement de file en comptant sur la courtoisie des usagers
2) si je me place sur la voie 1 avant le virage qui est en tort en cas d'accrochage ?

Merci d'avance,

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **02/11/2017** à **13:29**

Bonjour,
Le véhicule qui est sur la voie la plus à droite avant de tourner à droite doit rester sur la voie de droite. S'il change ensuite pour prendre la voie de gauche, c'est donc un changement de file qu'il doit gérer comme tout changement de file (en particulier laisser la priorité aux véhicules qui circulent déjà dans cette file).

PS : pour voir votre image, j'ai fait un clic droit sur l'icône et "afficher l'image".

Par **Samuel Duchatel**, le **02/11/2017** à **17:10**

Merci Janus pour votre réponse rapide.

Par contre si les deux voies sont libres est-ce bien considéré comme une faute d'être placé sur la voie de gauche afin d'être directement sur la bonne file ?

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **02/11/2017** à **17:11**

Non, puisque la voie de gauche est réservée aux véhicules qui vont tout droit [s]et[/s] à droite.

Par **Samuel Duchatel**, le **02/11/2017** à **20:46**

Ok super !
Me voilà rassuré.

Merci beaucoup pour vos retours Janus

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés